



**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU TÉMISCOUATA
MUNICIPALITÉ DE LEJEUNE**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lejeune tenue le 3 avril 2023, à 20h00 au lieu habituel au 69, rue de la Grande-Coulée.

Sont présents(es), les conseillers(ères) :

Monsieur Pierre Daigneault, maire

Siège # 1 Monsieur Patrice Dubé

Siège #2 Monsieur Réjean Albert

Siège #3 Monsieur Fernand Albert

Siège #4 Madame Carole Viel

Siège #5 Madame Marguerite Albert

Siège #6 Madame Armelle Kermarrec

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Pierre Daigneault.

La personne qui préside la séance, soit Monsieur Pierre Daigneault informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, il ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance soit Monsieur Pierre Daigneault, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

Madame Claudine Castonguay, directrice générale, greffière trésorière assiste également comme secrétaire de la séance.

Cinq personnes sont présentes.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Monsieur Pierre Daigneault déclare la session ouverte.



2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Réso2023-04-54

Lundi 3 avril 2023 (20h00)

Ordre du jour

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. CORRESPONDANCE**
 - 3.1 Zec Owen demande d'appui ;
 - 3.2 Demande de don Société Alzheimer BSL ;
 - 3.3 Financement des agents de développement territoriaux 2023
 - 3.4 Demande utiliser le local DSG comme bureau de travail au Centre des loisirs ;
 - 3.5 Demande de déplacer les documents concernant DSG à leur local ;
 - 3.6 Sujet des évaluateurs qui arrivent à l'improviste ;
 - 3.7 Appui service Accès Emploi ;
 - 3.8 Demande de don Sclérose en plaque ;
 - 3.9 Gala des musiciens et Fêtes champêtres ;
 - 3.10 Résolution d'intention déclaration de compétence en matière de transport collectif des personnes (incluant le transport en commun et le transport adapté) ;
 - 3.11 Déclaration de compétence de la MRC de Témiscouata en matière de production d'électricité provenant de toute source d'énergie renouvelable ;
 - 3.12 Déclaration de compétence de la MRC de Témiscouata en matière de production d'Énergie renouvelable ;
 - 3.13 Demande de don par Francis Lagacé pour Marie-Joëlle Thibault ;
 - 3.14 Demande de don roulons et golfs pour la fondation 2023 ;
- 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 mars 2023 Résolution**
- 5. ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS Résolution**
- 6. HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE**
- 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Projet de Schéma de couverture de risques en incendie;
- 8. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE)**
 - 8.1 Génératrice (abris+ passer les fils pour être fonctionnelle) ;
 - 8.2 Modifier les équipements pour le chargeur (sableuse et gratte) ;
 - 8.3 Abat poussière ;
 - 8.4 Balayage des rues ;
- 9. AQUEDUC ET EAUX USÉES**
- 10. LOISIRS-TOURISME**
 - 10.1 Projet église ;
- 11. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
- 12. URBANISME DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**
 - 12.1 Travaux Rang du Lac ;
- 13. LÉGISLATION**
- 14. AFFAIRES NOUVELLE**
- 15. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 15.1 Avis motion et projet de règlement relatif à la fermeture et à la cession des chemins municipaux ;
 - 15.2 Infotech Webinaire révision paie ;
 - 15.3 Demande d'appui Bâtiment patrimonial ;



15.4 Acceptation du rapport financier RID ;

16. VARIA

Motion

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

EN CONSÉQUENCE SUR UNE PROPOSITION de Marguerite Albert
IL EST RÉSOLU à l'unanimité du conseil QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

ADOPTÉE

3. CORRESPONDANCE

La directrice générale/ greffière trésorière dépose quatorze documents d'information aux membres du conseil.

3.1 Zec Owen demande d'appui

Réso 2023-04-55

ATTENDU QUE la Fédération chasse et pêche Owen inc., gestionnaire de la Zec Owen veut installer trois yourtes avec un bloc sanitaire sur son territoire,

ATTENDU QUE le projet est déjà accepté par le ministère des forêts ;

ATTENDU QUE la base de ce projet a été monté pour attirer plus de touristes sur la Zec pour faciliter l'auto-financement, par le fait même, toute la région va profiter des retombées économiques ;

ATTENDU QU'une demande sera déposée à la MRC de Témiscouata pour compléter leur financement avec le programme Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie pour l'année financière 2023-2024

Il est proposé par Réjean Albert et résolu à l'unanimité du conseil d'appuyer le projet de la Fédération chasse et pêche Owen.

ADOPTÉE

3.2 Demande de don Société Alzheimer BSL

Société Alzheimer Bas-St-Laurent

Réso 2023-04-56

Il est proposé par Marguerite Albert de faire un don de 50\$ à la Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent pour la marche pour l'Alzheimer qui se tiendra le dimanche, 28 mai 2023 à Matane et à Rimouski.

- Offrir des services de répit stimulation aux personnes atteintes d'alzheimer ou autres troubles neurocognitifs sur l'ensemble du territoire du Bas-Saint-Laurent
- Offrir des services de centre de jour dans l'ensemble des MRC du Bas-Saint-Laurent
- Offrir de l'information et de la formation à la population
- Maintenir l'accessibilité des services de la Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent
- Les dons amassés dans une MRC serviront à supporter les personnes de ce territoire.

ADOPTÉE



3.3 Financement des agents de développement territoriaux 2023

Information l'Association de développement de la Vallée-des-Lacs pourra, si elle le désire, faire l'embauche d'un agent de développement pour le secteur de la Vallée-des-Lacs qui se compose des municipalités de Lac-des-Aigles, Saint-Michel-du-Squatec, Biencourt, Lejeune, Auclair et Saint-Juste-du-Lac. Le montant de 25 000\$ sera déboursé en 6 parts égales de 4 166.67\$ dans chacune des municipalités qui devront eux le transférer à la Corporation de développement de la Vallée-des-Lacs.

Pour pouvoir bénéficier du montant, la corporation devra fournir à la MRC de Témiscouata une copie du contrat de travail de la personne embauchée et celui-ci devra indiquer que l'employé doit travailler un minimum de 24 heures par semaines pour une période de 12 mois. Si la corporation ne fournit pas une copie du contrat de travail avant le 1^{er} septembre 2023, le 25 000\$ deviendra alors disponible dans le plan de protection des plans d'eau de la MRC.

3.4 Demande utiliser le local DSG comme bureau de travail au Centre des loisirs

Réso 2023-04-57

Demande pour utiliser le local de DSG comme bureau de travail au Centre des loisirs.

Il est proposé par Fernand Albert et résolu à l'unanimité du conseil d'autoriser Développement Saint-Godard d'utiliser le local qu'il occupe présentement pour faire leur bureau au centre des loisirs.

ADOPTÉE

3.5 Demande de déplacer les documents concernant DSG à leur local

Réso 2023-04-58

Demande pour déplacer tous les documents qui sont présentement entreposés au local des archives de la municipalité, qui concerne l'organisme de développement Saint-Godard.

Il est proposé par Réjean Albert de faire un classement avant de remettre les documents pour leur remettre seulement les papiers qui concernent Développement Saint-Godard.

ADOPTÉE

3.6 Sujet des évaluateurs qui arrivent à l'improviste

Réso 2023-04-59

La municipalité a reçu une lettre concernant les visites des évaluateurs et des évaluatrices qui arrivent à l'improviste.

Nous allons leur faire la demande de bien s'identifier et de montrer leur carte d'identification lors de leur visite.

Il est proposé par Fernand Albert de demander à Servitech d'aviser les gens avant leur visite pour les informer.

ADOPTÉE



3.7 Appui Services Accès Emploi

Appui à la continuité du projet préparatoire à l'emploi (PPE) de Service Accès-Emploi

Réso 2023-04-60

Considérant que le PPE contribue à détourner annuellement plusieurs tonnes de matières résiduelles des sites d'enfouissement tout en permettant à la population d'avoir accès à faibles coûts à des meubles et éléments de base;

Considérant que les entreprises de la région vivent une importante pénurie de main-d'œuvre qui freine souvent leurs projets de développement;

Considérant que la MRC de Témiscouata est l'une des régions du Québec les plus pauvres de la province;

Considérant qu'il est impératif d'amener les gens inactifs au marché du travail à insérer le marché de l'emploi et à contribuer au développement socio-économique de notre MRC;

Considérant qu'un programme comme le PPE de récupération de meubles offre davantage de flexibilité, touche une clientèle qui est plus éloignée du monde du marché du travail et que l'entreprise d'insertion à elle seule ne peut combler cette rupture de service que laisserait une cessation du programme PPE;

Considérant que Service Accès-Emploi, par son PPE, accompagne une clientèle plus éloignée et plus vulnérable dans leur intégration au marché du travail, dans leur réinsertion sociale et qu'ils les accompagnent dans plusieurs problématiques psychosociales;

Par la présente la municipalité de Lejeune proposé par Armelle Kermarrec, donne son appui afin que le projet préparatoire à l'emploi en récupération de meubles (PPE) de Service Accès-Emploi soit reconduit et appuyons son projet de rénovation de leurs locaux.

Signature

Nom

Poste

ADOPTÉE

3.8 Demande de don Sclérose en plaque

Le conseil a déjà donné en février 2023.

3.9 Gala des musiciens et Fêtes champêtres

Réso 2023-04-61

Il est proposé par Fernand Albert et résolu à l'unanimité de faire un don de 100\$ à la fabrique de Lejeune pour aider dans leurs activités de financement. L'activité (gala) aura lieu le 7 mai 2023 au sous-sol de l'église de Lejeune.

Les fêtes champêtres en juillet et le vin d'honneur un montant de 200\$. Pour un total de 300\$

ADOPTÉE



3.10 Résolution d'intention déclaration de compétence en matière de transport collectif des personnes (incluant le transport en commun et le transport adapté)

Information de la MRC

3.11 Déclaration de compétence de la MRC de Témiscouata en matière de production d'électricité provenant de toute source d'énergie renouvelable

Information de la MRC

3.12 Déclaration de compétence de la MRC de Témiscouata en matière de production d'Énergie renouvelable

Information de la MRC

3.13 Demande de don par Francis Lagacé pour Marie-Joëlle Thibault

Réso 2023-04-62

Il est proposé par Fernand Albert et résolu à l'unanimité du conseil de faire un don au montant de 50\$ (cinquante dollars) pour venir en aide à madame Marie-Joëlle Thibault qui doit subir une opération dans la colonne dans une clinique privée.

ADOPTÉE

3.14 Demande de don roulons et golfons pour la fondation 2023

Le conseil fait des dons à cette fondation durant l'année.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL LE 6 MARS 2023

Réso2023-04-63

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 MARS 2023 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Albert et résolu à l'unanimité des conseillers présents : d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2023.

ADOPTÉE

5. ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS

Réso2023-04-64

ATTENDU que la directrice générale, greffière trésorière a présenté aux membres du conseil le rapport des dépenses autorisées durant le mois dernier ;

EN CONSÉQUENCE SUR UNE PROPOSITION DE Fernand Albert
IL EST RÉSOLU à l'unanimité QUE le conseil approuve le rapport des dépenses au 3 avril 2023, totalisant 112 077.04 \$

QUE ces documents étant annexés et faisant partie intégrante de ce procès-verbal.

ADOPTÉE

6. HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

Aucun



Réso 2023-04-65

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Projet de Schéma de couverture de risques en incendie

Séance ordinaire du 3 avril 2023.

Résolution numéro : 2023-04-65

Adoption d'un avis sur le plan de mise en œuvre du projet de schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2023-2028 de la MRC de Témiscouata.

ATTENDU QUE conformément à l'article 20 de la Loi en sécurité incendie (L.R.Q., S3-4) la MRC de Témiscouata doit soumettre son projet définit de schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2023-2028 au ministre de la Sécurité publique pour approbation ;

ATTENDU QUE ce projet défini est accompagné des documents établissant que le processus prévu à la loi pour la préparation d'un tel schéma a été suivi ;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC est d'avis que le projet définit de schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisés, 2023-2028 est conforme aux orientations ministérielles en matière de sécurité incendie publiées à la Gazette officielle du Québec :

ATTENDU QUE les dispositions prévues à l'article 20 de la loi stipulent que chaque municipalité locale, visée par le schéma, doit donner son avis sur le plan de mise en œuvre prévu au projet définit de schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2023-2028;

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs conférés au ministre de la Sécurité publique par l'article 21 de la loi, il pourra délivrer l'attestation de conformité pour le schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2023-2028 ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance du contenu de plan de mise en œuvre du projet défini de schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisés 2023-2028 et se dit en accord avec ce dernier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Albert et résolu à l'unanimité des conseillers :

- Que la municipalité de Lejeune donne un avis favorable et son appui au plan de mise en œuvre, du projet définit de schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2023-2028 de la MRC de Témiscouata,
- Que la présente résolution soit transmise à la MRC de Témiscouata aux fins d'une demande d'attestation de conformité auprès du ministre de la Sécurité publique du Québec.

Pierre Daigneault Maire : _____

Claudine Castonguay Directrice générale : _____

Copie certifiée conforme.



8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 Génératrice (abris+ passer les fils pour être fonctionnelle)

Réso 2023-04-66

Il est proposé par Réjean Albert et résolu à l'unanimité du conseil de fabriquer un abri pour la génératrice et l'installer à l'arrière de la caserne de pompier. Pour faire la collection des fils demander à un électricien, alors la génératrice sera ainsi toujours prête pour fonctionner.

ADOPTÉE

8.2 Modifier les équipements pour le chargeur (sableuse et gratte)

Réso 2023-04-67

Il est proposé par Patrice Dubé de faire des modifications sur la gratte et l'employer sur le chargeur (loader) ce qui serait plus facile. Installer la sableuse pour l'utilisée, ce qui utiliserait moins de sel que la technique qu'il utilise présentement. Les travaux seront faits par les employés de voirie.

ADOPTÉE

8.3 Abat poussière

Réso 2023-04-68

La municipalité a reçu une offre pour l'abat poussière Chlorure de calcium de 35% en liquide. Le transport et l'épandage est compris dans le prix.

Les Aménagements Lamontagne inc. 0.37¢ pour 28 000 litres total 10 360.00\$ plus taxes

Il est proposé par Fernand Albert et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre Les aménagements Lamontagne Inc.

Au prix de 0.37/litres \$ pour aider à l'achat local. On demande si possible de faire l'épandage dans la semaine du 24 juin 2023.

ADOPTÉE

8.4 Balayage des rues

Réso 2023-04-69

Attendu que nous devons nettoyer les rues de la municipalité pour l'été 2023;

Attendu que nous avons reçu une offre;

Considérant que monsieur Dubé fait le balayage depuis quelques années pour la municipalité;

Il est proposé par Patrice Dubé et résolu que le balayage des rues soit fait par M. Steve Dubé compagnie 9212-0443 Québec inc. de Témiscouata-sur-le-Lac.

Le prix est de 110.00\$ de l'heure selon l'offre fourni, effectué avec un balai ramasseur muni d'un réservoir d'eau pour minimiser la poussière pendant le nettoyage.



Les endroits à balayer sont : cours de l'édifice municipal et de l'église, rues des Trembles, des Érables, du Parc, Grande Coulée du coin de la route vers le rang 3 et 4, rue de l'église du coin de la route vers le rang 2, les entrées des rangs : du lac, rang 5 et 6, rang 7, ainsi que les deux ponts un au rang 7 et l'autre dans la petite route (rang 6).

ADOPTÉE

9. AQUEDUC ET EAUX USÉES

10. LOISIRS-TOURISME

10.1 Projet Église

Réso 2023-04-70

Il est proposé par Réjean Albert et résolu à l'unanimité du conseil d'appuyer le principe des démarches de monsieur Frederick Beaulieu pour l'achat de l'église.

Cependant des dispositions légales ne permettent pas à la municipalité de répondre positivement aux demandes financières (congé de taxe et taxation spéciale) proposées dans le document de M. Beaulieu.

Il est convenue que la municipalité pourra l'appuyer dans ses demandes de subventions.

Elle pourra également l'appuyer, après vérifications légales, pour ces demandes de changement d'usage.

chapitre I-15

LOI SUR L'INTERDICTION DE SUBVENTIONS MUNICIPALES

ADOPTÉE

11. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Aucun point

12. URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

12.1 Travaux rang du Lac

Il est proposé par Réjean Albert et résolu à l'unanimité du conseil que les travaux dans le rang du lac seront fait en deux partie. 1^{re} partie : en 2023 effectuer les travaux de reprofilage de fossés, changer les ponceaux et refaire le chemin avec de matériaux. Les travaux devraient débuter à la mi-août début septembre 2023.

Pour la 2^e partie, soit en 2024. Possibilité de faire faire un traitement de surface, seulement si le chemin a resté avec une bonne qualité.

ADOPTÉE

13. LÉGISLATION

14. AFFAIRES NOUVELLES

15. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Réso 2023-04-71

15.1 Avis motion projet de règlement relatif à la fermeture et à la cession des chemins municipaux
AVIS DE MOTION

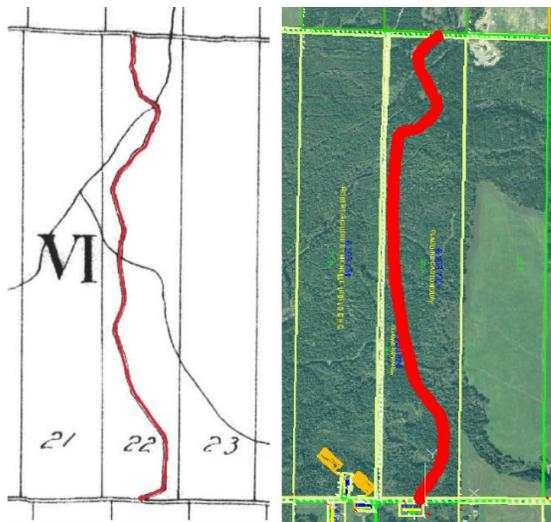
Réso 2023-04- 72

Réjean Albert, conseiller, donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance régulière du Conseil municipal sera adopté un règlement concernant la fermeture de chemins municipaux.

PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT

Ce Règlement de fermeture des chemins municipaux se fait dans le cadre de la rénovation cadastrale présentement en cours. Lors de l'étude du cadastre par la firme d'arpenteurs-géomètres mandatée pour ce travail, des chemins ou des parties de chemins non entretenus et non utilisés comme chemin public ont été trouvés. Il est recommandé de fermer ces chemins et de les retirer du domaine public. Les emprises de ces anciens chemins seront cédées aux divers propriétaires des lots riverains aux conditions établies par la Loi sur les compétences municipales et selon le Code municipal du Québec.

ANNEXE 1 : Canton d'Auclair, Rang 6 Lot 22

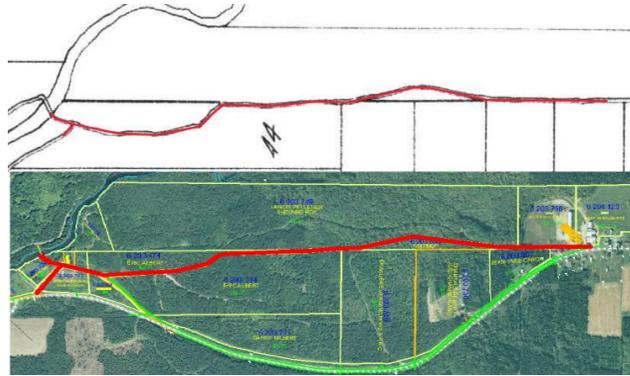


ANNEXE 2 : Canton d'Auclair, Rang Est, lots 32 à 40 ; Rang 4 lot 14 ; Rang 5 lots 14 à 16





Annexe 3 : Canton de Auclair, Rang Est, lots 43 et 44 (à modifier par Arpenteur, bout de chemin à conserver)



15.2 Infotech Webinaire révision paie

Infotech offre un webinaire révision Paie 2023 d'une demi-journée

Atelier formation infotech

Réso 2023-04-73

ATTENDU qu'un atelier de formation d'une demi-journée aura lieu le 25 avril de 9h00 à 12h00.

ATTENDU qu'il faut, réservez notre place avant le 14 avril 2023 ;

ATTENDU que les frais d'inscriptions sont de 190.00\$ par participant, taxes en sus.

Il est proposé par Carole Viel et résolu d'accepter l'inscription de Manon Sheink pour cette formation.

ADOPTÉE

15.3 Demande d'appui Bâtiments patrimoniaux

Réso 2023-04-74

BÂTIMENTS PATRIMONIAUX- MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS-ASSURANCES-APPUI

Considérant que le patrimoine est une richesse collective, et que sa préservation est une responsabilité qui doit être concertée et assumée collectivement par l'ensemble des intervenants, le gouvernement, les autorités municipales et les citoyens, incluant les citoyens corporatifs ;

Considérant les efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les municipalités sur le plan légal et financier afin de favoriser une meilleure préservation et restauration bâti du Québec ;

Considérant que le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes règlementaires grandement bénéfiques à la sauvegarde de ce patrimoine ;



Considérant l'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de biens anciens ;

Considérant que les actions des assureurs contribuent à décourager les propriétaires de biens anciens de les conserver, et à de nouveaux acheteurs potentiels d'en faire l'acquisition et, par conséquent, contribuent à la dévalorisation dudit patrimoine, mettant en péril sa sauvegarde ;

Considérant que les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion de ce patrimoine ;

Il est proposé par le conseiller Fernand Albert

Que la municipalité de Lejeune demande au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux et cela peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques ;

Que la municipalité de Lejeune demande à l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ainsi qu'aux intervenants en protection du patrimoine québécois de joindre leur voix en adoptant cette résolution ;

Que la municipalité de Lejeune transmette la présente résolution au gouvernement du Québec, au ministère de la Culture et des Communications, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, aux députés fédéraux et provinciaux du territoire, aux municipalités et MRC du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'union des municipalités du Québec, aux Amis et propriétaires des maisons anciennes du Québec APMAQ, à Action Patrimoine, à Héritage Montréal, à L'Ordre des urbanistes du Québec, à l'Ordre des architectes Québec, au Bureau d'assurance du Canada, au Regroupement des cabinets de courtage d'assurance du Québec (RCCAQ), à Messieurs Gérard Beaudet, professeur titulaire, Université de Montréal et Jean-François Nadeau, journaliste au Devoir

ADOPTÉE

15.4 Acceptation du rapport financier RIDT

Réso 2023-04-75

Il est proposé par Fernand Albert résolu à l'unanimité d'approuver et d'accepter les états financiers 2022 de la RIDT tels que déposés au conseil.

ADOPTÉE

16. Varia



Motion la municipalité de Lejeune ainsi que la brigade incendie caserne 42, souhaite leurs plus profondes condoléances à la famille, aux amis et aux collègues pompiers de monsieur Francis Lavoie décédé accidentellement, le 26 mars. Monsieur Lavoie était le directeur du service incendie et formateur à la municipalité de Lac-des-Aigles. Nous sommes de tout cœur avec vous en ces moments difficiles.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions ont été posées

Période de questions de 20h50 à 20 h 55.

18. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Réso 2023-04-76

SUR UNE PROPOSITION DE Carole Viel
IL EST RÉSOLU à l'unanimité du conseil QUE cette séance ordinaire soit levée à 20h57.

ADOPTÉE

Je, Pierre Daigneault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »

Pierre Daigneault
Maire

Claudine Castonguay
Directrice générale
Greffière-trésorière